

# Conseils communaux

## Séance du 23 mai 2011

Messieurs Leclère et Derycke, conseillers communaux sont excusés.

Par 8 voix et 1 abstention (Françoise Farvacque) décide :

- D'approuver le compte communal budgétaire et comptable (services ordinaire et extraordinaire) pour l'exercice 2010, se présentant comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire
Résultat budgétaire	3.438.359,14	- 551.491,32
Résultat comptable	3.452.035,57	351.273,22
Engagements à reporter	13.676,43	902.746,00

- D'approuver le compte des résultats 2010 se présentant comme suit :

Boni exceptionnel à reporter	256.264,57
Résultat de l'exercice	240.485,04

- D'approuver le bilan 2010 équilibré à la somme de 34.118.400,47 €

À l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°1 se résumant comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/ M.B précédente	7.066.045,13	4.793.929,34	2.272.115,79
Augmentation	330.794,89	111.755,30	219.039,59
Diminution		21.487,80	21.487,80
Résultat	7.396.840,02	4.884.196,84	2.512.643,18

À l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire extraordinaire n°2 se résumant comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/ M.B précédente	2.738.330,83	2.738.330,83	
Augmentation	993.601,89	976.201,89	17.400,00
Diminution	17.400,00		- 17.400,00
Résultat	3.714.532,72	3.714.532,72	0

Emet un avis favorable au sujet du compte 2010 de la Fabrique d'église de Devantave se présentant comme suit :

Recettes	Dépenses	Résultat	Intervention communale
18.730,38	7.154,37	11.576,11	5.038,21

Emet un avis favorable au sujet du compte 2010 de la

Fabrique d'église de Jupille-Warisy se présentant comme suit :

Recettes	Dépenses	Résultat	Intervention communale
10.398,58	6.305,54	4.093,04	2.360,00

À l'unanimité décide d'allouer à l'ASBL Musée en Piconrue une subvention annuelle de 400 € au titre de rétribution pour les missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

À l'unanimité décide d'adhérer au service d'accueillantes d'enfants « Le cerf volant » du CPAS de Durbuy et de verser une intervention annuelle estimée à 350 € (montant variant en fonction du nombre total de gardiennes).

À l'unanimité décide d'octroyer une subvention annuelle aux accueillantes autonomes à raison de 65 € par enfant et par an pour l'année 2011.

À l'unanimité décide d'approuver l'augmentation de capital de 85.250,00 € au profit de Vivalia sur base de l'Assemblée générale du 14/12/2010, montant à répartir sur 3 années.

À l'unanimité décide d'accorder une subvention annuelle de 2.776 € pour l'exercice 2011 à l'ASBL Centre de Secours Médicalisé de Bra/sur/Lienne.

Prend note du résultat des soumissions pour les travaux d'entretien extraordinaire des voiries en 2011 et adjuge les travaux à la SPRL Roberty de Lamormenil, 39 à Manhay au montant de 156.020,63 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux d'aménagement de la voirie et pose d'égouttage dans la rue du château à Rendeux-Haut au montant total et définitif de 90.934,02 € TVAC représentant la part communale.

À l'unanimité décide de procéder aux travaux d'entretien de la voirie dans le cadre du dossier « droit de tirage » 2010-2012.

À l'unanimité décide d'approuver le cahier spécial des charges pour la désignation d'un coordinateur sécurité santé (projet et réalisation) dans le cadre de la transformation d'une grange communale en maison de village à Rendeux-Haut.

À l'unanimité décide d'approuver le cahier spécial des charges pour la désignation d'un coordinateur sécurité santé dans le cadre de la transformation de la salle de Beffe

À l'unanimité décide de supporter les charges en eau du CEC à partir de 2011 et de participer aux frais de chauffage lors de l'organisation des cours de musique à concurrence de 540 €/an.

À l'unanimité décide de réaliser des travaux d'isolation du grenier et de remplacement des châssis au bâtiment communal abritant le CEC à Marcourt.

À l'unanimité décide d'approuver la convention de collaboration pour la réalisation de chantiers par les ouvriers du « contrat de rivière Ourthe » sur le territoire de la commune de Rendeux.

À l'unanimité décide d'approuver la convention CIRAC/RIVEO .

À l'unanimité confirme l'adhésion de la commune de Rendeux au projet « MAYA ».

À l'unanimité décide d'allouer un subside de 250 € à un sportif.

Prend note des arrêtés du bourgmestre, ordonnances de police et autorisation de chantier.

À l'unanimité décide d'établir un plan d'actions locales énergie (PALE) et approuve le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet.

À l'unanimité décide de vendre deux excédents de voirie et une parcelle communale à Marcourt pour un montant total de 2.555 €.

### **Huis-clos**

Ratifie les délibérations du collège concernant les enseignants.